

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2009

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 7 avril 2009 à 20 heures et à laquelle sont présents les membres du conseil : M. GILLES SAURIOL, MME LYNE LEVERT, M. ROBERT FRÉGEAU, M. PATRICK THIFAUT, M. MARIO LAVALLÉE, MME MARLENE CORDATO formant quorum sous la présidence de madame la mairesse SYLVIE ST-JEAN.

Mesdames Louise Gauthier et Louise Lemay ont motivé leur absence.

Le directeur général, le directeur général adjoint et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Monsieur Maurice Bourré, décédé le 15 mars 2009 à l'âge de 77 ans. Monsieur Bourré est le père de monsieur Michel Bourré, journalier-chauffeur au Service des travaux publics.
- Monsieur Donald Corriveau, décédé le 24 février 2009 à l'âge de 62 ans;
- Madame Gisèle Desmarais, née Maynard, décédée le 27 février 2009 à l'âge de 70 ans,;
- Madame Marguerite Ruffet, décédée le 16 mars 2009 à l'âge de 78 ans;
- Monsieur Normand Chagnon, décédé le 17 mars 2009 à l'âge de 68 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

**RÉSOLUTION 2009-04-171**  
**ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

L'ordre du jour est modifié de la manière suivante :

- Par la précision aux articles 22, 23 et 24 qu'il s'agit de travaux pour le contrôle qualitatif des matériaux et non pas de travaux d'ingénierie;

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

### **Monsieur Martin Drapeau**

- Au sujet du Règlement RV-1320 (Projet Salix), monsieur Drapeau remet un tableau montrant les calculs qu'il a faits. À cet effet, comment pouvez-vous expliquer la hausse de 15 à 20 % des honoraires professionnels par rapport aux estimations originales ?
- À combien se chiffre au total les frais d'avocat du projet ? Est-ce possible que le soit ± 400 000 \$ ?
- Le conseil a-t-il un état des revenus et dépenses faites depuis le début dans ce projet ? (Répète sa demande exprimée à quelques reprises au cours des derniers mois)

### **Monsieur Aimée Dion**

- La Ville peut-elle résoudre le problème d'accumulation d'eau sur ses terres ? (problème d'écoulement de la Rivière-Cachée)

### **Monsieur Claude Chauvin, Président du Comité des arts visuels**

- Remercie le conseil pour le prêt de la Maison du citoyen et Place de la culture pour leur Symposium qui aura lieu du 22 au 24 mai prochain. L'économie ainsi réalisée permettra à des membres du comité des arts d'aller exposer leurs œuvres en Provence (France) au cours du mois de juin prochain.

### **Monsieur Luc Charrette**

- Savez-vous où en est rendue la demande d'interdiction de camions sur la rue Hector-Lanthier ?
- Qu'en est-il du Règlement 07-02 de la MRC modifiant le schéma pour l'usage de « carrières » ?

## **RÉSOLUTION 2009-04-172**

### **SÉANCE D'INFORMATION –**

### **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT PRZ-753-259**

Madame la mairesse Sylvie St-Jean invite monsieur le conseiller, monsieur Mario Lavallée à expliquer les dispositions du Premier projet de règlement PRZ-753-259 et les conséquences de son adoption :

Premier projet de règlement PRZ-753-259 modifiant le Règlement de zonage RV-753 par l'ajout des dispositions particulières à l'usage communautaire régional dans la zone C-2 135. (Projet Rosa Blanda)

### Période de questions

Après avoir expliqué le Premier projet de règlement, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, cinq questions ont été posées à ce sujet et seront reproduites au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

### **RÉSOLUTION 2009-04-173 DÉROGATION MINEURE - AUDITION DE LA DEMANDE - 27, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - LOT 2 109 446 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Monsieur Mario Lavallée, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure visant à régulariser la mesure en front d'un lot à être créé d'un bâtiment résidentiel situé au 27, chemin de l'Île-de-Mai, implanté sur le lot 2 109 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 205.

Après avoir exposé ce qui précède, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été posée à ce sujet.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie et du Service d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter pour le bâtiment implanté sur le lot 2 109 446 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situé au 27, chemin de l'Île-de-Mai, dans la zone R-1 205, d'établir la mesure en front d'un lot à être créé à 4,57 mètres alors que le Règlement de zonage RV-753 et le Règlement de lotissement RV-754 exigent 22,5 mètres dans cette zone.

D'autoriser le Service d'urbanisme à émettre tout permis ou certificat donnant effet à la résolution.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-174**  
**DÉROGATION MINEURE - AUDITION DE LA DEMANDE - 25,**  
**CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - LOT 2 109 447 DU CADASTRE DU**  
**QUÉBEC**

Monsieur Mario Lavallée, président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure visant à réduire la profondeur du lot 2 109 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 205, qui est déjà dérogatoire, par la création d'un nouveau lot qui d'autre part augmente son frontage sur le chemin de l'Île-de-Mai, d'un bâtiment résidentiel situé au 25, chemin de l'Île-de-Mai.

Après avoir exposé ce qui précède, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été posée à ce sujet.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie et du Service d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter pour le bâtiment implanté sur le lot 2 109 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situé au 25, chemin de l'Île-de-Mai, dans la zone R-1 205, d'établir la profondeur d'un lot à être créé à 22,14 mètres alors que le Règlement de zonage RV-753 exige 30 mètres dans cette zone.

D'autoriser le Service d'urbanisme à émettre tout permis ou certificat donnant effet à la résolution.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-175**  
**PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-176**  
**COMPTES RENDUS – COMMISSIONS DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception des comptes rendus des commissions suivantes :

A) Commission du développement économique et du Faubourg Boisbriand, du 22 janvier 2009, tel que d'adopté par les membres de la commission en date du 12 février 2009;

B) Commission du développement économique et du Faubourg Boisbriand, du 12 février 2009;

C) Commission environnement et développement durable, des 25 février et 11 mars 2009;

D) Commission de la famille et des aînés, du 5 février 2009;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-177**  
**PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE TOPONYMIE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du procès-verbal des réunions du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, des 4 février 2009 et 4 mars 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-178**  
**PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue des procédures d'enregistrement pour les règlements suivants :

Le 16 mars 2009

RV-1439 : Règlement RV-1439 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements et leur financement par emprunt.

RV-1448 : Règlement RV-1448 prévoyant l'acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie et leur financement par emprunt.

RV-1449 : Règlement RV-1449 prévoyant des travaux au Centre d'interprétation de la nature et dans le sentier des berges et leur financement par emprunt.

RV-1450 : Règlement RV-1450 décrétant des travaux d'éclairage, de bordures et de pavage sur la rue Jean-Pierre-Ferland (tronçon III) et leur financement par emprunt.

RV-1451 : Règlement RV-1451 décrétant des travaux de pavage sur les rues Jean-Pierre-Ferland (tronçons I et II), Émile-Nelligan (Partie) et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-179**  
**RÈGLEMENT RV-753-258 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le Règlement RV-753-258 modifiant le Règlement de zonage RV-753 en ce qui a trait aux marges de recul dans les zones I-2 462 et I-3 463. (marge de recul sur Côte Nord)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-180**  
**RÈGLEMENT RV-1418 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adopter le Règlement RV-1418 décrétant un programme de revitalisation du centre-ville et le programme d'aide financière à l'affichage commercial et communautaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-181**  
**RÈGLEMENT RV-1452 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'adopter le Règlement RV-1452 décrétant divers travaux au site du Centre expérimental de recherches sur les végétaux pour l'environnement et l'aménagement urbain (CERVEAU) et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-182**  
**RÈGLEMENT RV-1453 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adopter le Règlement RV-1453 décrétant des travaux de réfection et d'amélioration dans les réseaux routier et d'aqueduc à divers endroits dans la municipalité et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-183**  
**RÈGLEMENT RV-1454 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter le Règlement RV-1454 décrétant le remplacement des unités de climatisation à la bibliothèque et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-184**  
**RÈGLEMENT RV-1455 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'adopter le Règlement RV-1455 décrétant divers travaux dans les parcs et terrains de jeux dont la construction d'un terrain de tennis, l'aménagement de jeux d'eau, la réfection d'un terrain de balle, des travaux et l'achat d'équipement pour la piste de BMX, des travaux d'aménagement à la baie des Grandes-Largeurs, ordonnant des études sur l'aménagement d'un parc de rouli-roulant et un plan d'ensemble pour le développement des parcs de la Ville et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-185**  
**RÈGLEMENT RV-1355-4 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Robert Fréreau donne avis de motion pour la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1355-4 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-186**  
**RÈGLEMENT RV-1337-4 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion pour la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1337-4 modifiant le plan de taxation du Règlement RV-1337 ayant trait à des travaux sur les rues Moishe et Olsen (tronçon I), places « A » et « B ».

**RÉSOLUTION 2009-04-187**  
**RÈGLEMENT RV-1432-1 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Mario Lavallée donne avis de motion pour la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1432-1 modifiant le Règlement RV-1432 ayant trait au prolongement des services municipaux dans les rues projetées du secteur industriel Ambroise-Lafortune par l'augmentation du montant de l'emprunt et le remplacement du plan de taxation.

*Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, madame la conseillère Marlene Cordato informe le conseil et l'assemblée que son fils pourrait faire partie de la liste des salariés de la Ville.*

*Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celle-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'elle ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.*

**RÉSOLUTION 2009-04-188**  
**DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 19 février au 25 mars 2009 conformément au Règlement RV-805.

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Marlene Cordato qui s'abstient.

*Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, madame la conseillère Marlene Cordato informe le conseil et l'assemblée que son fils pourrait faire partie de la liste des salariés de la Ville..*

*Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celle-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'elle ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.*



**RÉSOLUTION 2009-04-189**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'accepter le sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 février  
au 15 mars 2009:

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	2 307 938,80	
Activités financières d'investissement	2 017 612,81	
Total des chèques fournisseurs		4 325 551,61
Salaires – Dépenses	709 759,32	
Salaires - Déductions	(245 696,07)	
Total des salaires nets		464 063,25
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 789 614,86

Adoptée de tous les conseillers sauf madame Marlene Cordato qui s'abstient.

**RÉSOLUTION 2009-04-190**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le  
Service du génie, du 23 mars 2009, révisée le 24 mars 2009, montrant un  
total de 3 629 720,58 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-191**  
**EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les  
sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans :

A) 2 000 \$ pour la participation de la Ville de Boisbriand à l'acquisition d'un simulateur d'incendie au propane par les municipalités de l'entraide de la sécurité incendie des Basses-Laurentides, projet 22 003;

B) 10 000 \$ pour l'acquisition d'enseignes de type lutrin pour interprétation, projet 710 003.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-192  
APPROPRIATION AU FONDS DE PARC**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser l'appropriation de la somme de 10 000 \$ au fonds de parc pour le remplacement des enseignes des parcs avec plateaux sportifs, projet 799 002 A.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-193  
EMPRUNTS TEMPORAIRES**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le trésorier de la Ville à effectuer des emprunts temporaires jusqu'à concurrence du montant autorisé des règlements approuvés par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au cours du mois de mars 2009, à savoir :

RV-1436 : Règlement RV-1436 prévoyant l'acquisition d'équipements informatiques et de bureautique pour l'année 2009 et son financement par emprunt.

RV-1437 : Règlement RV-1437 décrétant des travaux dans les postes de pompage d'eaux usées et d'eau potable pour l'année 2009 et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-194**  
**SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES**  
**SOUMISSIONS – CUEILLETTE DE BRANCHES - CONTRAT**  
**2009-1081**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D’accuser réception du procès-verbal d’ouverture des soumissions pour la cueillette de branches, tel que dressé par la greffière en date du 17 mars 2009 - Contrat 2009-1081.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-195**  
**SOUMISSIONS – CUEILLETTE DE BRANCHES - CONTRAT**  
**2009-1081**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres sur invitation, la Ville a reçu trois soumissions pour la cueillette de branches - Contrat 2009-1081, à savoir :

Serbra inc.  
127, rue au Bois-Dormant  
St-Colomban (Québec) J5K 1C8

Option 1 (1 an)	Taux horaire	Total (taxes incluses)
2009	72,50 \$	69 559,21 \$
<b>TOTAL OPTION 1</b>		<b>69 559,21 \$</b>

Option 2 (2 ans)	Taux horaire	Total (taxes incluses)
2009	72,50 \$	69 559,21 \$
2010	75 \$	71 957,81 \$
<b>TOTAL OPTION 2</b>		<b>141 517,02 \$</b>

Option 3 (3 ans)	Taux horaire	Total (taxes incluses)
2009	72,50 \$	69 559,21 \$
2010	75 \$	71 957,81 \$
2011	78,25 \$	75 075,98 \$
<b>TOTAL OPTION 3</b>		<b>216 593 \$</b>

Groupe D.R.M. inc.  
 9043-2089 Québec inc.  
 11680, 4<sup>e</sup> Avenue  
 R.D.P., Montréal (Québec)  
 H1E 3B3

Option 1 (1 an)	Taux horaire	Total (taxes incluses)
2009	81,75 \$	78 434,01 \$
<b>TOTAL OPTION 1</b>		<b>78 434,01 \$</b>

Option 2 (2 ans)	Taux horaire	Total (taxes incluses)
2009	81,75 \$	78 434,01 \$
2010	84,75 \$	81 312,32 \$
<b>TOTAL OPTION 2</b>		<b>159 746,33 \$</b>

Option 3 (3 ans)	Taux horaire	Total (taxes incluses)
2009	81,75 \$	78 434,01 \$
2010	84,75 \$	81 312,32 \$
2011	89,75 \$	86 109,51 \$
<b>TOTAL OPTION 3</b>		<b>245 855,84 \$</b>

Arbo Design inc.  
 125, rang Sainte-Sophie  
 Oka (Québec) J0N 1E0

Option 1 (1 an)	Taux horaire	Total (taxes incluses)
2009	94,99 \$	91 136,97 \$
<b>TOTAL OPTION 1</b>		<b>91 136,97 \$</b>

Option 2 (2 ans)	Taux horaire	Total (taxes incluses)
2010	94,99 \$	91 136,97 \$
2011	108,99 \$	104 569,10 \$
<b>TOTAL OPTION 2</b>		<b>195 706,07 \$</b>

Option 3 (3 ans)	Taux horaire	Total (taxes incluses)
2009	94,99 \$	91 136,97 \$
2010	108,99 \$	104 569,10 \$
2011	118,99 \$	114 163,47 \$
<b>TOTAL OPTION 3</b>		<b>309 869,54 \$</b>

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Robert Langlois, chef de section - Foresterie urbaine.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter l'offre de Serbra inc. pour une période d'une année et jusqu'à la concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 481 00 535, soit pour un montant maximum de 55 000 \$ (taxes incluses) pour la cueillette de branches - Contrat 2009-1081.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-196**  
**SOUSSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES**  
**SOUSSIONS – NETTOYAGE DE PUISARDS - CONTRAT**  
**2009-1079**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le nettoyage des puisards, tel que dressé par la greffière, en date du 10 mars 2009 - Contrat 2009-1079.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-197**  
**SOUSSIONS – NETTOYAGE DE PUISARDS – CONTRAT**  
**2009-1079**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu six soumissions pour le nettoyage de puisards – Contrat 2009-1079, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	Prix unitaire	MONTANT (taxes incluses) Selon les quantités estimées
Groupe Esthétix inc. 604, St-Étienne L'Assomption (Québec) J5W 1Y3	18,25 \$	41 962,15 \$
Chalifoux Sani Laurentides inc. 2, boulevard Maisonneuve St-Jérôme (Québec) J5L 0A1	19,00 \$	43 707,46 \$
Kelly Sani Vac inc. 100, rue Huot Notre-Dame-de l'Île-Perrot (Québec) J7V 7Z8	19,20 \$	44 167,53 \$
Colmatec inc. 2425, Michelin Laval (Québec) H7L 5B9	20 \$	46 007,82 \$

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	Prix unitaire	MONTANT (taxes incluses) Selon les quantités estimées
Veolia ES Canada Services Industriels inc. 8600, rue Jarry Est Anjou (Québec) H1J 1X7	20,10 \$	46 237,92 \$
SSE Environnement inc. 540, Place Forand Laval (Québec) H7P 5L9	Aucun bordereau de prix	Aucun bordereau de prix

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'accepter l'offre de Groupe Esthétix inc. au prix unitaire de 18,25 \$ par puisard, jusqu'à concurrence des sommes disponibles au poste budgétaire 02 415 40 535 pour le nettoyage de puisards- Contrat 2009-1079.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-198  
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES  
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC,  
DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LE  
CHEMIN DE LA CÔTE SUD - CONTRAT 2009-1073 - RÈGLEMENT  
RV-1426**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour les travaux de prolongement du réseau d'aqueduc, de drainage et de réfection de chaussée sur le chemin de la Côte Sud (entre le boulevard de la Grande-Allée et le parc industriel Amédée-Dion) tel que dressé par la greffière en date du 24 mars 2009 - Contrat 2009-1073 - Règlement RV-1426.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-199**  
**SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PROLONGEMENT D'AQUEDUC,**  
**DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LE**  
**CHEMIN DE LA CÔTE SUD - CONTRAT 2009-1073 - RÈGLEMENT**  
**RV-1426**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu huit soumissions pour les travaux de prolongement d'aqueduc, de drainage et de réfection de chaussée sur le chemin de la Côte Sud - Contrat 2009-1073 - Règlement RV-1426, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Excavations Panthère inc. 59, Marius Warnet Blainville (Québec) J7C 5S3	4 545 324,21 \$
Les Constructions Infrabec inc. 5020, rue Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	5 675 084,10 \$
Asphalte Desjardins inc. 3030, Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	5 762 941,49 \$
Entreprise de Pavage Dion inc. 20855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	5 850 232,24 \$
Les Constructions Percan 641-A chemin de la Grande-Côte Boisbriand (Québec) J7G 3K7	5 887 543,07 \$
Poly Excavation inc. 295, avenue des Terrasses Laval (Québec) H7H 2A7	5 900 036,07 \$
Constructions Anor (1992) inc. 3477, Montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1K8	6 032 096,44 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. 5605, route Arthur-Sauvé C.P. 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	6 131 000 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Yvon Gauthier, ingénieur, de la firme BPR-Triax.

ATTENDU que les offres reçues excèdent les provisions contenues au Règlement RV-1426;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

DE rejeter les offres reçues pour les travaux de prolongement d'aqueduc, de drainage et de réfection de chaussée sur le chemin de la Côte Sud - Contrat 2009-1073 - Règlement RV-1426.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-200**  
**SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES**  
**SOUMISSIONS – TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES**  
**MUNICIPAUX SUR L'AVENUE DES GRANDES TOUELLES,**  
**TRONÇON V - CONTRAT 2009-1070 - RÈGLEMENT RV-1419**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour les travaux de prolongement des services municipaux sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V tel que dressé par la greffière en date du 10 mars 2009 - Contrat 2009-1070 - Règlement RV-1419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-201**  
**SOUMISSIONS -- TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES**  
**SERVICES MUNICIPAUX SUR L'AVENUE DES GRANDES**  
**TOUELLES, TRONÇON V - CONTRAT 2009-1070 - RÈGLEMENT**  
**RV-1419**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu dix soumissions pour les travaux de prolongement des services municipaux sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Constructions Infrabec inc. 5020, rue Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 1S6	2 784 582 80 \$
Les Excavations Payette ltée 8435, boulevard Langelier Montréal (Québec) H1P 2C4	2 899 485,03 \$



NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Excavations Panthère inc. 59, Marius Warnet Blainville (Québec) J7C 5S3	3 032 885,98 \$
Les Constructions Percan 641-A chemin de la Grande-Côte Boisbriand (Québec) J7G 3K7	3 074 913,10 \$
Les Entreprises de Pavage Dion inc. 20855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	3 125 072,60 \$
Construction Mergad inc. 5347, boulevard Cléroux Chomedey, Laval (Québec) H7T 2E5	3 200 027,70 \$
Les Constructions CJRB inc. 3000, rue Anderson Terrebonne (Québec) J6Y 1W1	3 250 012,13 \$
Constructions Anor (1992) inc. 3477, montée Gagnon Terrebonne (Québec) J6Y 1K8	3 321 078,79 \$
Construction Cyvex inc. 300, rue Longpré, bureau 310 Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3B9	3 352 674,77 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. 5605, route Arthur-Sauvé Case postale 3390 Mirabel (Québec) J7N 2R4	3 401 800 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par madame Geneviève Cauden, ingénieure, de la firme BPR-Triax, ainsi que les conseillers juridiques de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Les constructions Infrabec inc. au montant de 2 784 582,80 \$ pour les travaux de prolongement des services municipaux sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V - Contrat 2009-1070 - Règlement RV-1419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-202**

**SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - TRAVAUX DE PROLONGEMENT D’AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SUD - CONTRAT 2009-1071 - RÈGLEMENT RV-1426**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D’accuser réception du procès-verbal d’ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 10 mars 2009, ainsi que du rapport du comité de sélection du 24 mars 2009, pour les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de prolongement d’aqueduc, de drainage et de réfection de chaussée sur le chemin de la Côte Sud - Contrat 2009-1071 - Règlement RV-1426.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-203**

**SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - TRAVAUX DE PROLONGEMENT D’AQUEDUC, DE DRAINAGE ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SUD - CONTRAT 2009-1071 - RÈGLEMENT RV-1426**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres par invitation, la Ville a reçu des soumissions pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de prolongement d’aqueduc, de drainage et de réfection de chaussée sur le chemin de la Côte Sud, tel que dressé par la greffière en date du 10 mars 2009.

ATTENDU qu’à la suite de cette demande, la greffière de la Ville a reçu deux offres, lesquelles ont été analysées le 24 mars 2009 par les membres du Comité de sélection nommés par les résolutions 2007-04-221 et 2007-07-503 conformément à la grille de pondération et aux critères ;

ATTENDU que le Comité de sélection recommande l’acceptation de la soumission à Groupe Qualitas inc. ayant proposé le prix le plus bas entre les fournisseurs ayant obtenu le même pointage final, le tout selon le rapport de Me Lucie Mongeau, secrétaire du comité, du 24 mars 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D’adjuger le contrat pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de prolongement d’aqueduc, de drainage et de réfection de chaussée sur le chemin de la Côte Sud (Règlement RV-1426 – Contrat 2009-1071) à Groupe Qualitas inc. ayant proposé le prix

le plus bas entre les fournisseurs ayant obtenu le même pointage final, soit la somme de 71 250,65 \$ (taxes incluses), le tout selon le rapport de Me Lucie Mongeau, secrétaire du comité, du 24 mars 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-204**  
**SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES**  
**SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE**  
**CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - TRAVAUX**  
**D’AQUEDUC, D’ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE**  
**FONDATION DE CHAUSSÉE SUR L’AVENUE DES GRANDES**  
**TOURELLES, TRONÇON V - CONTRAT 2009-1072 - RÈGLEMENT**  
**RV-1419**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D’accuser réception du procès-verbal d’ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 10 mars 2009, ainsi que du rapport du comité de sélection du 24 mars 2009, pour le mandat des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux d’aqueduc, d’égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur l’avenue des Grandes Tourelles, tronçon V - Contrat 2009-1072 - Règlement RV-1419.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-205**  
**SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE**  
**CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - TRAVAUX**  
**D’AQUEDUC, D’ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE**  
**FONDATION DE CHAUSSÉE SUR L’AVENUE DES GRANDES**  
**TOURELLES, TRONÇON V - CONTRAT 2009-1072 - RÈGLEMENT**  
**RV-1419**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres par invitation, la Ville a reçu des soumissions pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux d’aqueduc, d’égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur l’avenue des Grandes Tourelles, tronçon V.

ATTENDU qu’à la suite de cette demande, la greffière de la Ville a reçu deux offres, lesquelles ont été analysées le 24 mars 2009 par les membres du Comité de sélection nommés par les résolutions 2007-04-221 et 2007-07-503 conformément à la grille de pondération et aux critères ;

ATTENDU que le Comité de sélection recommande l’acceptation de la soumission à Groupe Qualitas inc. ayant proposé le prix le plus bas entre les fournisseurs ayant obtenu le même pointage final, le tout selon le rapport de Me Lucie Mongeau, secrétaire du comité, du 24 mars 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est :  
PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'adjuger le contrat pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V (Contrat 2009-1072 - Règlement RV-1419) à Groupe Qualitas inc. ayant proposé le prix le plus bas entre les fournisseurs ayant obtenu le même pointage final, soit au montant de 67 410,08 \$ (taxes incluses), le tout selon le rapport de Me Lucie Mongeau, secrétaire du comité, du 24 mars 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-206**  
**SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES**  
**SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE**  
**CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - TRAVAUX DE**  
**DÉVIATION DU COLLECTEUR SANITAIRE GRANDE-ALLÉE VIA**  
**LES RUES CHAPAIS, CHARLESBOURG ET CHAMBERLAIN -**  
**CONTRAT 2009-1074 - RÈGLEMENT RV-1393-1**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions, tel que dressé par la greffière en date du 10 mars 2009, ainsi que du rapport du comité de sélection du 24 mars 2009 pour le mandat pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de déviation du collecteur sanitaire Grande-Allée via les rues Chapais, Charlesbourg et Chamberlain - Contrat 2009-1074 - Règlement RV-1393-1.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-207**  
**SOUMISSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE**  
**CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - TRAVAUX DE**  
**DÉVIATION DU COLLECTEUR SANITAIRE GRANDE-ALLÉE VIA**  
**LES RUES CHAPAIS, CHARLESBOURG ET CHAMBERLAIN -**  
**CONTRAT 2009-1074 - RÈGLEMENT RV-1393-1**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux de déviation du collecteur sanitaire Grande-Allée via les rues Chapais, Charlesbourg et Chamberlain.

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la greffière de la Ville a reçu deux offres, lesquelles ont été analysées le 24 mars 2009 par les membres du Comité de sélection nommés par les résolutions 2007-04-221 et 2007-07-503 conformément à la grille de pondération et aux critères ;

ATTENDU que le Comité de sélection recommande l'acceptation de la soumission à Solmatech inc. ayant proposé le prix le plus bas entre les fournisseurs ayant obtenu le même pointage final, le tout selon le rapport de Me Lucie Mongeau, secrétaire du comité, du 24 mars 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est :  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adjuger le contrat pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux de déviation du collecteur sanitaire Grande-Allée via les rues Chapais, Charlesbourg et Chamberlain (Contrat 2009-1074 - Règlement RV-1393-1) à Solmatech inc. ayant proposé le prix le plus bas entre les fournisseurs ayant obtenu le même pointage final, soit au montant de 76 147,73 \$ (taxes incluses), le tout selon le rapport de Me Lucie Mongeau, secrétaire du comité, du 24 mars 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-208**  
**SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES**  
**SOUMISSIONS – RÉALISATION DE LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES**  
**- CONTRAT 2009-1080**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour la réalisation de la soirée des bénévoles, tel que dressé par la greffière en date du 24 mars 2009, constatant qu'aucune soumission n'a été reçue- Contrat 2009-1080.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-209**  
**SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES**  
**SOUMISSIONS – RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES**  
**EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le régime d'assurance collective des employés de la Ville de Boisbriand, tel que dressé par la greffière en date du 6 mars 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-210**  
**SOUMISSIONS – RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES**  
**EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres publics, la Ville a reçu quatre soumissions pour le régime d'assurance collective des employés de la Ville , à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	Prime mensuelle 12 MOIS (excluant les taxes)	Prime mensuelle 24 MOIS (excluant les taxes)
Desjardins Sécurité Financière 2, Complexe Desjardins Tour Est, bureau 2301 Montréal (Québec) H5B 1E2	41 586,01 \$	46 353,63 \$
SSQ Groupe Financier 1200, avenue Papineau, bureau 460 Montréal (Québec) H2K 4R5	42 552,34 \$	S/O
La Croix Bleue Medavie 550, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H3A 6T6	45 357,97 \$	49 910,21 \$
La Capitale 425, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 820 Montréal (Québec) H3A 3G5	47 195,43 \$	52 446,51 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, les offres reçues ont été analysées par monsieur Jean Samson de Samson Groupe Conseil, lequel a également procédé au redressement des calculs sur les tableaux de primes et d'expérience;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
 PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
 APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accepter l'offre de Desjardins Sécurité financière, pour une période de vingt-quatre mois, au montant de 48 361,78 \$ par mois.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-211  
CONSEIL - DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE désigner, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), madame Louise Gauthier, mairesse suppléante pour la période du 8 avril 2009 jusqu'à la séance régulière du 4 août 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-212  
MANDAT DE SURVEILLANCE - TRAVAUX D'AQUEDUC,  
D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DE FONDATION DE  
CHAUSSÉE SUR L'AVENUE DES GRANDES TOURELLES,  
TRONÇON V**

ATTENDU que par la résolution 2008-10-673, la Ville de Boisbriand accordait à BPR-Triax la mandat pour les services professionnels d'ingénierie (plans et devis). pour les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de chaussée, de pavage, de bordures, de trottoirs, de piste cyclable, de signalisation, d'aménagement paysager et d'éclairage sur l'avenue des Grandes Tourelles, phase V;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes permet aux municipalités d'octroyer le mandat pour les services relatifs à la surveillance des travaux directement à la firme ayant réalisé les plans et devis dudit projet, lorsque le mandat pour la préparation des plans et devis a été octroyé à ladite firme suite à une soumission.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'octroyer à la firme BPR-Triax le contrat de surveillance des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et de fondation de chaussée sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V - Règlement RV-1419 au montant de 92 500 \$ plus les taxes applicables, selon leur offre de service présentée le 23 février 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-213**

**ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND PAR LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE - APPROBATION DU RÈGLEMENT 1757 DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE**

ATTENDU que le conseil de la Ville de Saint-Eustache adoptait à la séance ordinaire du 9 mars 2009, le Règlement numéro 1757 « Règlement décrétant de nouvelles limites territoriales entre les villes de Saint-Eustache et de Boisbriand », en conformité des dispositions de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. c.O-9);

ATTENDU que le Règlement 1757 de la Ville de Saint-Eustache est conforme aux termes de l'entente de principe concernant la régularisation des limites territoriales entre les villes de Saint-Eustache et de Boisbriand et confirmée par une lettre signée par les maires des deux villes le 19 février 2009.

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'approuver le Règlement 1757 de la Ville de Saint-Eustache décrétant de nouvelles limites territoriales entre les villes de Saint-Eustache et de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-214**

**ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND PAR LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE - LETTRE D'ENTENTE DE PRINCIPE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'approuver la lettre d'entente de principe signée le 19 février 2009 par les maires des villes de Saint-Eustache et Boisbriand concernant la régularisation des limites territoriales entre les villes de Saint-Eustache et Boisbriand.

Adoptée



**RÉSOLUTION 2009-04-215**

**ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
BOISBRIAND PAR LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE -  
DÉTERMINATION DE LA TENUE DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

DE déterminer le 27 avril 2009 pour la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 1757 de la Ville de Saint-Eustache « Règlement décrétant de nouvelles limites territoriales entre les villes de Saint-Eustache et de Boisbriand ».

DE tenir le registre à l'Hôtel de Ville de Boisbriand, de 9 h à 19 h à la date fixée.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-216**

**CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE - SIGNATURE D'UN BAIL  
EMPHYTÉOTIQUE**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a appuyé le projet du Centre d'Excellence sur glace devant être construit sur son territoire;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a acquis le 22 décembre 2008 les lots 4 160 781 et 4 160 782 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a travaillé et discuté avec le Centre d'Excellence sur glace afin de préparer un projet de bail emphytéotique permettant la réalisation du projet;

ATTENDU que les procureurs de la municipalité ont préparé conjointement avec le représentant du Centre d'Excellence sur glace, un projet de bail emphytéotique et que ces procureurs recommandent l'acceptation de ce projet de bail emphytéotique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De ratifier tous les gestes posés par la Ville de Boisbriand et ses dirigeants relativement à l'acceptation de principes à toutes fins que de droit du bail emphytéotique joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer officiellement une copie sensiblement conforme au projet de bail emphytéotique présenté pour approbation;

Votent en faveur : la conseillère Lyne Levert et les conseillers Gilles Sauriol, Robert Fréreau et Mario Lavallée

Votent contre : la conseillère Marlene Cordato et le conseiller Patrick Thifault.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2009-04-217**  
**CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE - ENGAGEMENTS -**  
**DÉPASSEMENT DES COÛTS DE CONSTRUCTION**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand, ses élus et dirigeants travaillent très activement depuis plusieurs mois à concrétiser la réalisation du projet du Centre d'excellence sur glace;

ATTENDU que le Centre d'excellence sur glace est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les Compagnies* du Québec;

ATTENDU que ce projet exceptionnel a reçu le soutien du gouvernement du Québec dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives du fonds pour le développement du sport, d'activités physiques et qu'une subvention de l'ordre de 7,1 millions de dollars a été réservée;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand s'est associée à la Ville de Blainville pour voir à la concrétisation de ce projet dans le cadre d'un partenariat;

ATTENDU que le Centre d'excellence sur glace a réalisé un montage financier en collaboration avec Desjardins Centre financier aux entreprises;

ATTENDU que ce montage financier requiert un engagement écrit, continu, inconditionnel et irrévocable des villes de Blainville et de Boisbriand :

« à couvrir tout dépassement de coûts de construction, lesquels coûts devront être assumés soit par une injection de fonds additionnels ou par l'octroi d'un nouveau financement par le Centre d'excellence sur glace, laquelle devra être garantie par un cautionnement des municipalités pour la totalité des nouvelles avances. À cet effet, aucun nouveau déboursement ne pourra être réalisé en faveur de Centre d'excellence sur glace sans que le montant de dépassement de coûts de construction ne soit comblé par l'une ou l'autre des alternatives mentionnées ci-dessus. »

ATTENDU que cet engagement est nécessaire à la concrétisation du montage financier du Centre d'excellence sur glace;

ATTENDU que cet engagement ne comporte aucun engagement financier de la Ville de Boisbriand considérant que tout dépassement de coût de construction du projet de Centre d'excellence sur glace susceptible de mettre en cause l'engagement de la municipalité devra préalablement être autorisé par les villes de Boisbriand et de Blainville;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand est représentée au Comité de construction du Centre d'excellence sur glace dont l'un des mandats est de contrôler tous les coûts et la qualité de la construction;

ATTENDU que les villes de Boisbriand et Blainville seront participantes à la surveillance des travaux;

ATTENDU que ces conditions sont extrêmement avantageuses en ce qu'il avait été initialement exigé à la Ville de Boisbriand un cautionnement complet du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a notamment accepté de cautionner un montant de 3 000 000 \$ et que la Ville de Boisbriand n'a pas de telle caution à fournir;

ATTENDU QUE ces conditions n'imposent pas un fardeau financier additionnel à la Ville de Boisbriand et qu'ils n'exigent pas le décaissement d'une somme d'argent pour la réalisation du projet;

ATTENDU QUE les compétences et pouvoirs conférés à la Ville de Boisbriand en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, L.R.Q., chapitre C-47.1;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :  
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

QUE soit intégré le préambule à la présente résolution aux dispositifs de celle-ci pour en faire partie intégrante;

QUE par la présente, conditionnellement à ce que la Ville de Blainville en fasse de même, la Ville de Boisbriand fournisse un engagement écrit, continu, inconditionnel et irrévocable de la municipalité :

« à couvrir tout dépassement de coûts de construction, lesquels coûts devront être assumés soit par une injection de fonds additionnels ou par l'octroi d'un nouveau financement par le Centre d'excellence sur glace, laquelle devra être garantie par un cautionnement des municipalités pour la totalité des nouvelles avances. À cet effet, aucun nouveau déboursement ne pourra être réalisé en faveur de Centre d'excellence sur glace sans que le montant de dépassement de coûts de construction ne soit comblé par l'une ou l'autre des alternatives mentionnées ci-dessus. »

Les engagements ci-haut mentionnés sont aussi conditionnels à ce que la Ville de Blainville cautionne seule une somme additionnelle de 3 millions de dollars.

QUE la présente résolution soit conditionnelle au fait que tout dépassement de coût de construction du projet de Centre d'excellence sur glace susceptible de mettre en cause l'engagement de la municipalité devra préalablement être autorisé par les villes de Boisbriand et de Blainville;

QUE la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe soient autorisés à signer tout document utile ou requis pour donner effet à la présente résolution.

Votent en faveur : la conseillère Lyne Levert et les conseillers Gilles Sauriol, Robert Fréreau et Mario Lavallée

Votent contre : la conseillère Marlene Cordato et le conseiller Patrick Thifault.

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2009-04-218  
INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES AYANT DES  
CAPACITÉS VARIÉES - AUTORISATION - DEMANDE DE  
SUBVENTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser madame Andrée Duhamel, directrice au Service des loisirs, à agir en tant que personne ressource et gestionnaire de projets afin de procéder à une demande de subvention au nom de la Ville de Boisbriand dans le cadre du programme de financement à 100% de projets de petite envergure pour l'intégration sociale des personnes à capacités variées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-219  
INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES AYANT DES  
CAPACITÉS VARIÉES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉREAU

D'autoriser madame Andrée Duhamel, directrice au Service des loisirs, à procéder à la demande d'autorisation écrite de la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Nathalie Normandeau, afin de respecter les articles 3.11 et 3.12 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (R.S.Q., c. M-30), stipulant que les organismes municipaux doivent obtenir l'autorisation prescrite par la Loi, préalablement à la conclusion de toute entente avec le gouvernement du Canada, ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral afin de procéder à une demande de subventions pour la ville de Boisbriand dans le cadre du programme de projets de petite envergure du Fonds pour l'accessibilité du ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-220**  
**INTÉGRATION SOCIALE DES PERSONNES AYANT DES**  
**CAPACITÉS VARIÉES - APPROBATION DES PROJETS SOUMIS**  
**AU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES AYANT**  
**DES CAPACITÉS VARIÉES**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'approuver les projets présentés au Fonds pour l'accessibilité des personnes ayant des capacités variées pour une dépense maximale de 50 000 \$. Ces projets sont : systèmes automatiques d'ouverture de portes des édifices municipaux les plus fréquentés (Hôtel de ville, Centre communautaire, Centre socioculturel, L'@dabase, Chalet Pellerin, Service des travaux publics); outils facilitant l'accès à l'information et à la communication (téléscripteur pour la réception de l'Hôtel de Ville et logiciels grossissants et de synthèse vocale pour la bibliothèque).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-221**  
**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC HYDRO QUÉBEC -**  
**RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DU FAUBOURG**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une convention avec Hydro Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant l'autoroute 640, de l'autoroute 15 au boulevard de la Grande-Allée, dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard du Faubourg.  
(Convention EE09LA30094060)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-222**  
**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC HYDRO QUÉBEC -**  
**PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX SUR L'AVENUE**  
**DES GRANDES TOURELLES, TRONÇON V**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une convention avec Hydro Québec pour le réseau d'utilités publiques souterrain dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux sur l'avenue des Grandes Tourelles, tronçon V (secteur industriel). (convention non numérotée)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-223**  
**SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE - AMÉNAGEMENT**  
**D'UN BASSIN DE RÉTENTION**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer un protocole d'entente avec Faubourg Boisbriand L.P. pour l'aménagement d'un bassin de rétention dans le parc PC-2 (lot 4 287 313 du cadastre du Québec) du secteur résidentiel du projet de développement du Faubourg Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-224**  
**ENTENTE - RÉCUPÉRATION DES APPAREILS**  
**ÉLECTROMÉNAGERS ET DES HALOCARBURES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la greffière ou la greffière adjointe à signer une entente avec Grenier Populaire, pour la récupération des appareils électroménagers et des halocarbures sur le territoire de la Ville, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009 et pour une somme annuelle de 2 000 \$ incluant toutes les taxes.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-225**  
**CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES ET VENTE DE**  
**MARCHANDISE - 35<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE**  
**BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'autoriser le Service des loisirs de la Ville de Boisbriand à vendre de la marchandise et des boissons alcoolisées lors du 35<sup>e</sup> Anniversaire de la Ville de Boisbriand qui se tiendra au parc René-Lévesque, le 29 août 2009 et à demander un permis en conséquence.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-226  
COLLOQUE DE FORMATION**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser monsieur Christian Grand'Maison, directeur Sécurité incendie à assister au colloque de formation de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec (A.C.S.I.Q.), devant avoir lieu à Rimouski, du 6 au 9 juin 2009.

D'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-227  
COTISATION ANNUELLE 2009 - CENTRE RÉGIONAL  
D'ARCHIVES DES BASSES LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2009 au Centre régional d'archives des Basses-Laurentides, au montant de 125 \$, cette somme est imputable au code budgétaire 02 140 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-228  
COTISATION ANNUELLE 2009-2010 - LOISIRS LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2009-2010 à Loisirs Laurentides, au montant de 586,95 \$ (incluant les taxes), cette somme est imputable au code budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-229**  
**COTISATION ANNUELLE 2009 - OFFICE TOURISTIQUE DES**  
**BASSES-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2009 à l'Office touristique des Basses-Laurentides, au montant de 275 \$ (incluant les taxes), cette somme est imputable au code budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-230**  
**COTISATION ANNUELLE - CHAMBRE DE COMMERCE ET**  
**D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 août 2009 à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville, au montant de 1 540,74 \$ (incluant les taxes), cette somme est imputable au code budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-231**  
**TRICENTRIS - DEMANDE DE CONTRIBUTION**  
**SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT la crise qui frappe le marché mondial de la revente des matières recyclables, et ce depuis novembre 2008;

CONSIDÉRANT que Tricentris, centre de tri se finance en majeure partie grâce aux fruits de la revente des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'état préoccupant des liquidités de Tricentris, centre de tri au 28 février 2009;

CONSIDÉRANT que le plan de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne comporte aucune mesure pouvant aider Tricentris à court terme;

CONSIDÉRANT que Tricentris a besoin, pour poursuivre ses opérations, d'une injection de fonds de 2 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que ces deniers doivent être acheminés chez Tricentris, centre de tri d'ici le 20 avril 2009;



EN CONSÉQUENCE, IL EST  
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE reconnaître que Tricentris a demandé une cotisation supplémentaire d'urgence afin de constituer un fonds de stabilisation permettant de poursuivre ses opérations au moins jusqu'en mars 2010 pour permettre à la municipalité de Boisbriand de continuer d'y envoyer ses matières recyclables.

D'autoriser le versement d'un premier montant de 23 667 \$ conditionnellement à ce que l'organisme remette un document précisant le mode de remboursement de la contribution volontaire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-232**  
**DEMANDE DE SUBVENTION - AGRANDISSEMENT DE LA**  
**BIBLIOTHÈQUE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'accepter l'étude d'opportunité de l'agrandissement de la bibliothèque, incluant le budget pro forma présenté par Jean-Guy Théorêt consultant inc. en date du 2 mai 2009 et d'autoriser le dépôt auprès du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour obtenir un accord de principe;

DE nommer madame Ghislaine Lauzon, directrice de la bibliothèque comme mandataire de la Ville pour ce projet auprès du ministère.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-233**  
**DEMANDE DE SUBVENTION - LIGUE DE HOCKEY LES**  
**DIFFÉRENTS**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser la location sans frais de la glace no 1 à l'aréna municipal pour la tenue d'une partie de hockey opposant le National de Québec à la Ligue de hockey Les Différents, le 4 avril 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-234**  
**RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE -**  
**SOLLICITATION DANS UN LIEU PUBLIC ET DE RÉSIDENCE EN**  
**RÉSIDENCE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie interdit, de façon générale, toute sollicitation sur un lieu public à moins d'une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT que l'article 33 du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie interdit, de façon générale, toute sollicitation de résidence en résidence à moins d'une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre, tel que l'autorise le Règlement RV-1355-2, certaines activités ou certaines personnes ou organismes à faire de la sollicitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST  
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser les personnes et organismes suivants à effectuer de la sollicitation sur un lieu public ainsi que de résidence en résidence, à savoir :

ABCB (balle molle féminine et masculine)  
Club Aramis  
Comité des arts visuels  
Club d'astronomie de Boisbriand  
Club des Baby-boomers  
Association de balle molle mineure de Boisbriand  
Association de baseball de Boisbriand  
Cadets de la marine  
Cercle des Châtelaines  
Chevaliers de Colomb conseil 2015 Sainte-Thérèse / Boisbriand  
Club d'escrime les Seigneurs de la Rive-Nord  
FC Boisbriand  
Association régional de football Laurentides-Lanaudière  
Club Gym-plus inc.  
Association hockey féminin des Laurentides  
Association du hockey mineur de Boisbriand  
Club de karaté Kobayashi de Boisbriand  
Les productions L'R et Rien  
Ligue amicale de sports pour adultes  
Club de natation G.A.M.I.N.  
L'Oasis des aînés  
Club Optimiste de Boisbriand  
Orchestre symphonique des Basses-Laurentides  
Club de patinage artistique de Boisbriand  
Club de patinage de vitesse de Rosemère / Rive-Nord  
Club de philatélie « Les timbrés de Boisbriand »  
Club photo de Boisbriand  
Les Pionniers de Boisbriand

Association de ringuette de Boisbriand  
Ligue de sacs de sable de Boisbriand  
Scouts Canada - 1<sup>ère</sup> Boisbriand  
Seigneurs des Mille-Îles  
Club de ski Yahou de Boisbriand  
Sodarrid  
Troupe vocale Les vagabonds de Boisbriand  
Guignolées et campagnes de levées de fonds des paroisses religieuses et organismes communautaires  
La Croix-Rouge en collaboration avec le Service sécurité incendie pour le tenue de barrages routiers  
Institutions d'enseignements privées et publiques reconnues par la Loi et aux élèves de Boisbriand qui les fréquentent pour la promotion directe de leurs services éducatifs ou activités récréatives.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-235  
DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 50 \$ à La Légion royale canadienne, filiale 208, pour l'achat d'une couronne de fleurs;
- B) 500 \$ aux Chevaliers de Colomb, Conseil 2015 Sainte-Thérèse-Boisbriand - 90<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-236  
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de février 2009 montrant un total mensuel de 3 343 961 \$ et un cumulatif de 5 648 530 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-237**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION**  
**- 94, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis de rénovation d'un immeuble résidentiel situé au 94, chemin de l'Île-de-Mai, dans la zone R-1 205, plus amplement détaillée aux plans préparés par Atelier Desk, datés du 23 février 2009, feuillets 8 de 11 à 11 de 11.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-238**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE**  
**CONSTRUCTION - CONSTRUCTION NOMADE - PROJET**  
**PIMBINA I - BÂTIMENTS 18, 19, 20 ET 21 - RUE DES FRANCS-**  
**BOURGEOIS - FAUBOURG BOISBRIAND - ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

D'approuver, conformément au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante résidentielle, la demande de permis de construction par Construction Nomade, Projet Pimbina II, pour la construction de quatre triplex jumelés sur les lots 4 161 333 et 4 161 346 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone I-1 404, pour le bâtiment 18 (2460 à 2510, rue des Francs-Bourgeois), le bâtiment 19 (2400 à 2450, rue des Francs-Bourgeois), le bâtiment 20 (2220 à 2270, rue des Francs-Bourgeois), le bâtiment 21 (2160 à 2210, rue des Francs-Bourgeois), et plus amplement détaillée aux plans d'architecture et d'implantation préparés et signés par madame Diane Therrien, architecte, datés du 20 février 2009, du projet Le Pimbina, Bâtiments 18 à 21, numéro 07-448., comprenant les feuillets no A-001, A-002, A-101A, A-201, A-202, A-203, A-204, A-205, A-401, A-402, A-402A, A-403, A-404, A-405, et A-701.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-239**  
**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE**  
**CONSTRUCTION - BÂTIMENT RÉSIDENTIEL - 3201 À 3211,**  
**AVENUE MOÏSHE - ZONE R-3 513**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA), la demande de permis pour la construction d'un immeuble résidentiel localisé aux 3201 à 3211, avenue Moïshe, dans la zone R-3 513, plus amplement détaillée à une

série de plans d'architecture et plan d'implantation préparés par Mathieu Bellili, architecte, datés du 3 février 2009 et portant les numéros de projet A01, A06, A07, A08, A09, A18, A21, A23, A24, A25, A26, A27, A29, A30, A32, A34, A36, A40, A41, A43 et A43.1 et ce, conditionnellement au dépôt d'une garantie financière irrévocable au montant de 102 000 \$ pour assurer l'exécution des travaux d'aménagement paysager en conformité du plan et de l'échéancier approuvé par la Ville, telle garantie devant être valide pour une période de douze mois et renouvelée avant échéance tant que les travaux ne seront pas complétés et acceptés par la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-240**

**APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR L'AJOUT DES ENSEIGNES DIRECTIONNELLES TEMPORAIRES « K » ET « L » - FAUBOURG BOISBRIAND - LOCALISATION PROJET RÉSIDENTIEL**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver une demande de permis pour l'ajout des enseignes directionnelles temporaires « K » et « L » le long du boulevard de la Grande-Allée pour la localisation du projet résidentiel dans le Faubourg Boisbriand. (dossier 0801-CU-1711)

Adoptée

*Avant de procéder à la considération du sujet qui suit, monsieur le conseiller Robert Fréreau informe le conseil et l'assemblée qu'il a un lien d'affaire avec le promoteur du projet.*

*Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, celui-ci déclare s'abstenir de participer aux délibérations sur la question, de voter ou de tenter d'influencer le vote de celle-ci et qu'il ne retire aucun intérêt pécuniaire direct ou indirect de cette approbation.*

**RÉSOLUTION 2009-04-241**

**DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DU LOT 2 507 051**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'entériner la demande d'exclusion présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Les constructions Infrabec inc. pour le lot 2 503 161 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Votent en faveur : la conseillère Lyne Levert et les conseillers Gilles Sauriol, Robert Fréreau, Patrick Thifault et Mario Lavallée

Vote contre : la conseillère Marlene Cordato

Adoptée sur division

**RÉSOLUTION 2009-04-242**  
**PLAN DE LOTISSEMENT - NOUVELLE RUE ADJACENTE AU**  
**SECTEUR CÔTE SUD / RUE LAUZON**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'approuver le plan de lotissement pour la création de lots du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tel que préparé par monsieur Pierre Lacas, arpenteur-géomètre, daté du 19 mars 2009 et portant le numéro de minute 35761 et annuler la résolution 2009-03-160, adoptée le 3 mars 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-243**  
**TOPONYMIE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'attribuer les odonymes suivants :

« Rue Raymond-Lévesque » pour la rue résidentielle située dans la zone R-1 449, sur le lot 4 243 284;

« Rue Doris-Lussier » pour la rue industrielle « D », comprenant les lots 4 222 542 et 4 357 130.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-244**  
**RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-804**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉREAU

D'accepter le rapport d'engagements temporaires pour le mois de mars 2009, tel que dressé par le directeur général en vertu du Règlement RV-804.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-245**  
**ENGAGEMENT - PERSONNEL TEMPORAIRE ET/OU**  
**TEMPORAIRE TEMPS PARTIEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser l'engagement du personnel temporaire et/ou temporaire temps partiel syndiqué suivant :

Myriam Harvey	Préposée à la bibliothèque, à compter du 8 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 27 février 2010;
Simon Tremblay	Coordonnateur loisirs à compter du 8 avril 2009 et selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Jean-François Therrien	Horticulteur-arboriculteur au Service d'urbanisme à compter du 8 avril 2009 et selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-246**  
**ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement du personnel saisonnier syndiqué suivant :

Sengphet Soysangwane	Moniteur spécialisé au Service des loisirs, à compter du 8 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 1 <sup>er</sup> août 2009;
Julien Forgues-Lecavalier	Moniteur spécialisé au Service des loisirs, à compter du 8 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 12 septembre 2009;

Chanel Boucher	Préposée sites et locaux au Service des loisirs, à compter du 8 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 8 août 2009;
Pierre-Luc Collin	Préposé sites et locaux au Service des loisirs, à compter du 8 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 29 août 2009;
Olivier Nicolas Mayeu	Préposé sites et locaux au Service des loisirs, à compter du 8 avril 2008 et ne devant pas dépasser le 22 août 2009;
Jean-Pierre Rose	Préposé sites et locaux au Service des loisirs, à compter du 8 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 15 août 2009;
Patricia Charette	Monitrice spécialisée au Service des loisirs, à compter du 25 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 7 novembre 2009 (personnes handicapées);
Patricia Charette	Monitrice spécialisée au Service des loisirs, à compter du 25 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 7 novembre 2009 (intervention);
Émilie Biard	Saisonnier de bureau au Service des loisirs à compter du 28 juin 2009 et ne devant pas dépasser le 21 août 2009;
Raphaël Benoît Perras François Dallaire Gabriel Marleau Maxime Beaucage David Blanchette	Préposés sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 12 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 26 septembre 2009;
Raphaël Benoît Perras François Dallaire Gabriel Marleau Maxime Beaucage David Blanchette	Saisonniers manuels au Service des travaux publics à compter du 12 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 26 septembre 2009;
Audrey Roy	Saisonnier manuel au Service des travaux publics à compter du 19 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 3 octobre 2009;
Catherine Saucier Vanessa St-Jacques Laurianne Desjardins Carole Ann P. Bélanger	Monitrices spécialisées au Service des loisirs à compter du 25 mai 2009 et ne devant pas dépasser le 7 novembre 2009;



Catherine Forget  
Anne-Catherine Côté  
Charlotte Berezoutzky  
Guillaume Blondin-Bélanger  
Carole-Anne Boudreau  
Émilie Brien  
Brian Dadaille  
Danika Garneau  
Laurence Lafortune-Bélisle  
Christine Lagrange  
Caroline Massé  
Sarah Jane Mckinley  
Sarah Therrien  
Gabrielle Auger-Léger  
Marc-André Bédard  
Catherine Billard  
Jean-Sébastien Caron  
Julien Delfausse Di Palma  
Yannick Gauthier  
Jonathan Grill  
Marie Karine Leclerc  
Alyssa Rose Secours  
Gabriel Sénéchal  
Jennifer Éthier

Moniteurs au Service des loisirs à compter  
du 25 mai 2009 et ne devant pas dépasser le  
30 août 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-247**  
**ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE  
APPUYÉ PAR MME MARLENE CORDATO

D'autoriser l'engagement du personnel saisonnier non syndiqué suivant :

Maxime Desgagné Fortin	Responsable au Service des loisirs à compter du 8 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 27 février 2010;
Sébastien Lacroix	Responsable au Service des loisirs à compter du 8 avril 2009 et ne devant pas dépasser le 6 février 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-248**  
**ENGAGEMENT - HORTICULTEUR SAISONNIER SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR MME MARLENE CORDATO  
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement de madame Dominique Landry au poste d'horticulteur saisonnier syndiqué au Service des travaux publics, à compter du 27 avril 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-249**  
**ENGAGEMENT - CONTREMAÎTRE TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser l'engagement de monsieur Jean-François Dubuc au poste de contremaître temporaire au Service des travaux publics, à compter du 14 avril 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-250**  
**CONFIRMATION DE POSTE - LIEUTENANT**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL  
APPUYÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU

DE confirmer le poste de lieutenant à temps partiel au Service sécurité incendie à monsieur Louis Poulin, à compter du 16 avril 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-251**  
**NOMINATION - COMMIS DE BUREAU AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA PAIE ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

PROPOSÉ PAR M. ROBERT FRÉGEAU  
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

DE nommer madame Isabelle Paradis au poste de commis de bureau régulier à temps complet au Service des ressources humaines et de la paie et à la direction générale, à compter du 8 avril 2009.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2009-04-252**  
**PROGRAMME D'ÉCHANGE QUÉBEC/FRANCE - ÉTÉ 2009**

PROPOSÉE PAR M. PATRICK THIFAUT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE désigner madame Vicky Choquette et monsieur Samuel Grondin comme participants au Programme d'échange Québec/France - Été 2009.

Adoptée

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

- Prompt rétablissement à madame la conseillère Louise Lemay;
- En septembre 2009, nous compterons une nouvelle école publique à Boisbriand - Le Sentier. Félicitations à l'équipe de l'école qui a réalisé une vidéo pour contrer l'intimidation à l'école;
- La semaine prochaine, débutera les travaux de déviation du collecteur sanitaire Grande-Allée via les rues Chapais, Charlesbourg et Chamberlain. Des lettres ont été envoyées aux citoyens et intervenants. Des communiqués seront diffusés en conséquence;
- Dans le cadre de l'annexion d'une partie du territoire de la ville de Boisbriand par la ville de Saint-Eustache, une soirée d'information sera tenue le 21 avril prochain à Saint-Eustache et sera animée par des représentants des deux villes. Le dernier mot reviendra aux citoyens lors de la procédure d'enregistrement qui se tiendra le 27 avril prochain;
- Joyeuses Pâques.

**COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**Madame Lyne Levert, District Sanche**

- Rappel de la collecte des vidanges excédentaires, le deuxième jeudi du mois;
- Apporte une précision sur les services offerts cette année dans le cadre du contrat pour la cueillette de branches. Informe les citoyens de requérir le service en s'adressant à la ligne verte;
- Campagne de réduction de l'usage des pesticides - mise en garde sur l'enregistrement obligatoire des entrepreneurs;
- Le Service des travaux publics récupère les abrasifs épandus par la Ville en hiver si le citoyen le souhaite.

#### **Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué**

- Incitation à la prudence au retour du printemps. Demande aux automobilistes de réduire la vitesse. La Régie de police Thérèse-De Blainville débutera sous peu une nouvelle campagne de prévention de sécurité routière;
- Invite les citoyens à la clinique de sang de la mairesse le 4 mai 2009 à la Maison du citoyen et Place de la culture;
- Félicitations à Me Lucie Mongeau, greffière de la Ville, qui compte aujourd'hui 23 ans de services à la Ville.

#### **Monsieur Robert Fréreau, District Filion**

- Fournis des explications additionnelles sur le nouveau projet de régularisation des limites territoriales présenté par la Ville de Saint-Eustache et convenu par entente entre les deux villes;
- Remercie la Ville de Saint-Eustache d'avoir tempéré sa position en regard de ses projets d'annexion et d'avoir convenu une entente au meilleur avantage des deux villes.

#### **Monsieur Patrick Thifault, District Dubois**

- Est heureux que l'école Le Sentier s'installe dans le district électoral qu'il représente;
- L'opération de nettoyage des rues a débuté avec quelques semaines d'avance;
- Demande la patience des citoyens pour le lignage de rue qui être retardé en raison du froid;
- La semaine prochaine débiteront les travaux de déviation du collecteur sanitaire Grande-Allée via les rues Chapais, Charlesbourg et Chamberlain. Demande la compréhension et la collaboration des citoyens.
- Joyeuses Pâques.

#### **Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins**

- Joyeuses Pâques;
- Mercredi, le 8 avril prochain, aura lieu une soirée d'information sur le Programme d'aide financière pour la rénovation des enseignes commerciales;
- Déjeuner du Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand au Restaurant Chez Milot, les 14 et 22 avril prochains. Invitation à tous.

### **Madame Marlene Cordato, District Dion**

- Se réjouit de l'arrivée de l'école Le Sentier à Boisbriand à l'ancien site de l'école Notre-Dame-de-Fatima, école à vocation alternative;
- Félicitations à monsieur Robert Langlois, chef de section - Foresterie urbaine, pour sa participation au reportage diffusé dimanche dernier à la Semaine Verte sur le projet Salix;
- Souhaite préciser qu'elle aurait souhaité la tenue de rencontres de travail du conseil au cours du mois de mars vu l'ampleur de l'ordre du jour de ce soir.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **Monsieur Normand Desjardins**

- Article 29 - Quelles sont les personnes habiles à voter au registre sur le Règlement d'annexion de Saint-Eustache ?
- Article 50 - La communauté juive débutera-t-elle bientôt les travaux de construction ? Pouvez-vous donner des précisions sur l'aménagement paysager de la communauté juive dont l'exécution sera garantie ?
- Article 52 - Où se situe le terrain visé par la demande d'exclusion de la zone agricole permanente ?

#### **Monsieur André Durocher**

- Articles 20 et 21 - Interpelle la mairesse sur le fait qu'il a été lésé par les décisions du conseil sur le rejet des soumissions. (Il est le président de la compagnie Construction Panthère).

#### **Monsieur Marotte**

- Article 18 - Comment la ville fera-t-elle pour contenir le coût du contrat de collecte de branches ?
- Article 20 - La Ville est-elle consciente qu'elle risque d'être confrontée à une inévitable augmentation de coût du projet en retournant en soumissions ?

#### **Monsieur André Bordeleau**

- Article 20 - La Ville va t-elle réparer les trous sur le chemin de la Côte Sud vu qu'elle retarde le début des travaux de réfection ?
- Article 52 - Que fera le propriétaire si sa demande de dézonage est refusée. Replantera-t-il les arbres qu'il a coupés ?

#### **Monsieur Martin Drapeau**

- Article 22 - Pourquoi un laboratoire est-il nommé pour le projet des travaux sur le chemin de la Côte Sud alors que les soumissions sont rejetées ?
- Article 30 - Le projet de bail emphytéotique avec le Centre d'excellence sur glace contient-il la durée ainsi que les versements annuels ?

**Monsieur Aimé Dion**

- L'eau de l'aqueduc est potable, pourquoi les conseillers ont-ils des bouteilles d'eau sur leur pupitre ?

**Monsieur Jérôme**

- Article 22 - Exprime sa déception sur le rejet des soumissions pour le projet d'installation des services municipaux et la réfection du chemin de la Côte Sud. Demande au conseil de prendre une décision sans tarder. Mentionne qu'il serait prêt à payer plus pour ce projet tant il y tient.

**Monsieur Bérubé**

- Article 3 - Remercie le conseil de son soutien dans l'élaboration de son projet de construction d'un immeuble pour personnes souffrant de déficiences intellectuelles légères. « Projet Rosa Blanda ».

**RÉSOLUTION 2009-04-253**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT  
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE lever la séance à 22 h 54.

Adoptée

SYLVIE ST-JEAN, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière